



Mercuriol -Veunes le 22 septembre 2020

Monsieur le Président
95 avenue Georges Brassens
CS 30418

26 504 BOURG LES VALENCE

Service : Direction Générale

Dossier suivi par : Gabriel BARATAUD

Nos réf : FS/AB

Objet : implantation d'un atelier de maroquinerie de luxe

Monsieur le Président,

Par un courrier du 5 février dernier vous m'avez fait part de la position défavorable de la Chambre d'Agriculture de la Drôme sur le dossier d'implantation d'un atelier de maroquinerie de luxe sur la commune de Charmes sur l'Herbasse. Depuis cette date, la situation sanitaire du pays ne nous a pas donné l'occasion d'échanger à nouveau sur ce dossier.

Malgré la situation économique actuelle le projet demeuré en sommeil depuis plusieurs mois est réactivé, l'industriel ayant formellement émis le souhait de réaliser l'investissement programmé.

Dans cette période difficile, l'intérêt que revêt un tel projet pour le développement du bassin de vie de Saint-Donat sur l'Herbasse, pôle Est d'ARCHE Agglo, est plus que jamais primordial. Nous sommes toutefois conscients qu'il doit s'inscrire dans une logique d'aménagement qui dépasse manifestement le cadre de notre territoire et dans le respect des intérêts de chacun.

Le projet proposé s'inscrit, d'une part, dans plusieurs des orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT du grand Rovaltain :

Page n° 24 : réorganiser l'alliance des villes et des campagnes avec l'espace rural, comme espace de services et d'emplois de proximité. Le projet vise à mettre en lien le niveau démographique de cet ensemble à la création d'emplois. **Cette démarche conduit** à modérer le rythme d'évolution démographique et à **valoriser le potentiel économique des campagnes autour de** l'agriculture, **l'industrie**, [...] ...

Page n°30 : Redynamiser l'économie dans l'espace rural avec **le renforcement de l'économie productive économe en ressources et respectueuse de l'environnement, et liée aux pôles de compétitivité déjà présents sur le territoire. Certains d'entre eux pourraient accroître leur activité sur le territoire**, ou constituer une base stratégique pour l'ensemble des composantes du territoire. [...] **Ces secteurs en pleine croissance doivent être promus à partir des implantations existantes ou à venir** (la traçabilité, l'image animée, la mécanique de précision, l'éco toxicologie, la plasturgie et le polymère, **le cuir avec une extension vers le luxe...**).

Page n°61: Conforter les lieux de l'innovation économique - **Plusieurs filières industrielles en développement sur le Grand Rovaltain constituent sa spécificité et recèlent des opportunités de développement : les secteurs** de l'aéronautique, de l'agro-alimentaire, de la santé, la sous-traitance industrielle, **du cuir avec une extension vers le luxe**, [...] constituent des filières phares du territoire.

D'autre part il répond point par point aux critères qui permettent l'accueil exceptionnel d'activités en hors des zones prévues à cet effet. La commission mentionnée à l'article 5.3 du DOO réunie le 4 mars dernier a d'ailleurs donné un avis favorable à cette implantation.

Ce dossier doit aussi prendre en compte les enjeux du monde agricole et de la problématique d'artificialisation du foncier à vocation agricole. Si ce projet ne relève pas des prescriptions du décret n°2016-1190 du 31/08/2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures compensatoires prévues à l'article L 112-1-3 du code rural, nous avons toutefois souhaité donner une part prépondérante à cette problématique dans la manière d'aborder le projet. Bien que les discussions que nous avons engagées n'ont pas à ce jour aboutie, nous persévérons dans cette direction en affichant une double compensation :

- ✓ **Surfacique** à hauteur de 3.5 ha : ARCHE Agglo est propriétaire de foncier situé en zone à urbaniser à Saint-Donat sur l'Herbasse représentant 2,5 ha qui seront gelés afin de les préserver de l'urbanisation et 1 ha de la ZA de Cabaret Neuf à Charmes sur l'Herbasse classée en zone AUai qui pourront redevenir agricole.
- ✓ **Financière** à hauteur de 100 000 € par la mise en place d'un fond dédié à l'installation des jeunes agriculteurs.

La meilleure des compensations étant celle qui n'a pas lieu d'être nous avons engagé avec le groupe industriel des discussions afin de réduire l'enveloppe foncière à urbaniser qui est aujourd'hui passée de 4.9 à 3.9 ha.

La prochaine étape du dossier est la réunion d'examen conjoint qui se déroulera le 7 octobre prochain en début d'après-midi en Mairie de Charmes, pour laquelle vous serez officiellement convié dans les tous prochains jours. Préalablement à ce moment très formel, je souhaiterais que nous puissions échanger afin d'aboutir une position consensuelle dans laquelle les intérêts des parties seront préservés au mieux.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération très distinguée.

Très Cordialement.
Le Président,
Frédéric SAUSSET.
D'ARDECHE EN HERMITAGE
